

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/304

Approbation de la convention de mise à disposition de locaux associatifs complémentaires  
au profit de l'Association MJC Monplaisir

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/304 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATIFS COMPLEMENTAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MJC MONPLAISIR (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Monplaisir est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée en Préfecture du Rhône le 13 mars 1962 sous le numéro W691059401, dont le siège social est actuellement situé au 25 avenue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>e</sup>.

La mise à disposition de locaux associatifs complémentaires permettra à cette structure d'asseoir sa présence dans le tissu associatif de cette partie de l'arrondissement. En effet, ces locaux, en relation avec le bâtiment situé rue Garon Duret, forment un véritable projet de développement local, d'animation et de soutien à la vie associative sur le territoire concerné, dans la perspective de permettre une meilleure adéquation des ressources existantes aux besoins des habitants.

En conséquence, je vous propose de mettre à disposition ces locaux associatifs, à titre gratuit, au bénéfice de l'Association de la MJC Monplaisir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Précédemment gérés conjointement par la direction du développement territorial et la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, ces locaux sont situés en rez-de-chaussée d'immeubles et sont répertoriés sous les ensembles immobiliers numéros 08214 et 08064 :

- sis 5, impasse du Presbytère à Lyon 8<sup>e</sup> d'une surface totale de 357 m<sup>2</sup> ;
- sis 11, rue Antoine Fonlupt à Lyon 8<sup>e</sup> d'une surface totale de 184 m<sup>2</sup>.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition s'élève à :

- 48 195 euros pour les locaux du 5 impasse du Presbytère ;
- 23 552 euros pour les locaux du 11 rue Antoine Fonlupt.

Des conventions de mise à disposition, jointes au présent rapport, établies à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2014 avec la MJC Monplaisir, précisent les modalités de mise à disposition pour chacun des locaux concernés.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'Association MJC Monplaisir à Lyon 8<sup>e</sup>, concernant la mise à disposition de locaux associatifs à titre gratuit du domaine public de la Ville de Lyon situés 5, impasse du Presbytère et 11, rue Antoine Fonlupt à Lyon 8<sup>e</sup>, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, le Conseiller municipal  
délégué,

C.F. LEVY